



Conseil municipal
du 21 septembre 2026
20h00 - SALLE DU CONSEIL

Le Conseil va bientôt commencer





Commune de Barberaz
Savoie

Conseil municipal du 21 septembre 2026 20h00

- Appel des élu·e·s,
- Désignation d'un·e secrétaire de séance,
- Approbation du procès-verbal du 6 juillet 2026,
- Signature de la feuille de présence.

Ordre du jour

EXAMEN SIMPLIFIE

Administration générale

1. Création de la commission d'attribution des subventions à caractère général et social.
2. Abrogation de la délibération du 18/05/26 relative au règlement intérieur du conseil municipal.
3. Règlement intérieur du conseil municipal – modifications.
4. Mandat spécial – remboursement des frais des élus pour la 2ème rencontre réseau vélo et marche.
5. Adhésion à l'association prévention routière pour le label « ville prudente ».
6. Convention groupement de commandes pour la maintenance et hébergement du site internet – modification de la délibération.

Affaires scolaires

7. Prise en charge exceptionnelle des frais d'acquisition d'une plastifieuse - coopérative scolaire école élémentaire Concorde.
8. Reconduction attribution d'une subvention à l'AMEJ – Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité 2026-2027.
9. Actualisation du règlement de fonctionnement des temps périscolaires et modalités de service.

Petite enfance

10. Actualisation du règlement intérieur de la crèche les P'tits Loups.
11. Actualisation du règlement de fonctionnement du Lieu d'Accueil Enfants-Parents (LAEP).

Transition énergétique

12. Transfert de compétence gaz au SDES.

Foncier

13. Régularisation de la rétrocession foncière en faveur de la Commune chemin de la Biche.

Ressources Humaines

14. Tableau des emplois – créations et suppressions d'emplois
15. Mise à jour du RIFSEEP

Vie associative et culturelle

16. Tarification des salles communales.
17. Attribution des subventions du champ social.

EXAMEN DETAILLE

INFORMATION DIVERSES

- Convention rappel à l'ordre avec le Tribunal de Chambéry.
- Etat des coûts de la restauration scolaire.



Commune de Barberaz
Savoie

Examen simplifié des délibérations suivantes



Commune de Barberaz
Savoie

Examen
simplifié



Rapporteuse
Aurélie FOURNIER

1- Création d'une commission d'attribution des subventions à caractère général et social

Afin de garantir une instruction transparente et équitable des demandes de subventions à caractère général et social adressées à la collectivité, il est proposé de constituer une commission chargée d'examiner les demandes reçues et de formuler des propositions d'attribution.

Proposition des membres suivants :

8 membres sont proposés (A. FOURNIER – F. DAVID - R. ALLARD – F. BLONDEL – Y. ROTA-BULO – C. CAILLIES de SALIES – E. CAVADA – C CERNEKA)

+ M. le Maire, Président de droit



2- Abrogation de la délibération du 18 mai 2026 relative au règlement intérieur du conseil municipal

Après examen par les services de la Préfecture, il est nécessaire d'abroger la délibération du 18 mai dernier, suite aux précisions et modifications à apporter sur le règlement du conseil municipal sur les points suivants :

Examen
simplifié

- lieu de réunion du Conseil municipal,
- débat d'orientation budgétaire,
- suspensions de séance,
- modalités de publication des décisions prises par le Conseil municipal.



Rapporteur
Arthur BOIX-NEVEU





Commune de Barberaz
Savoie

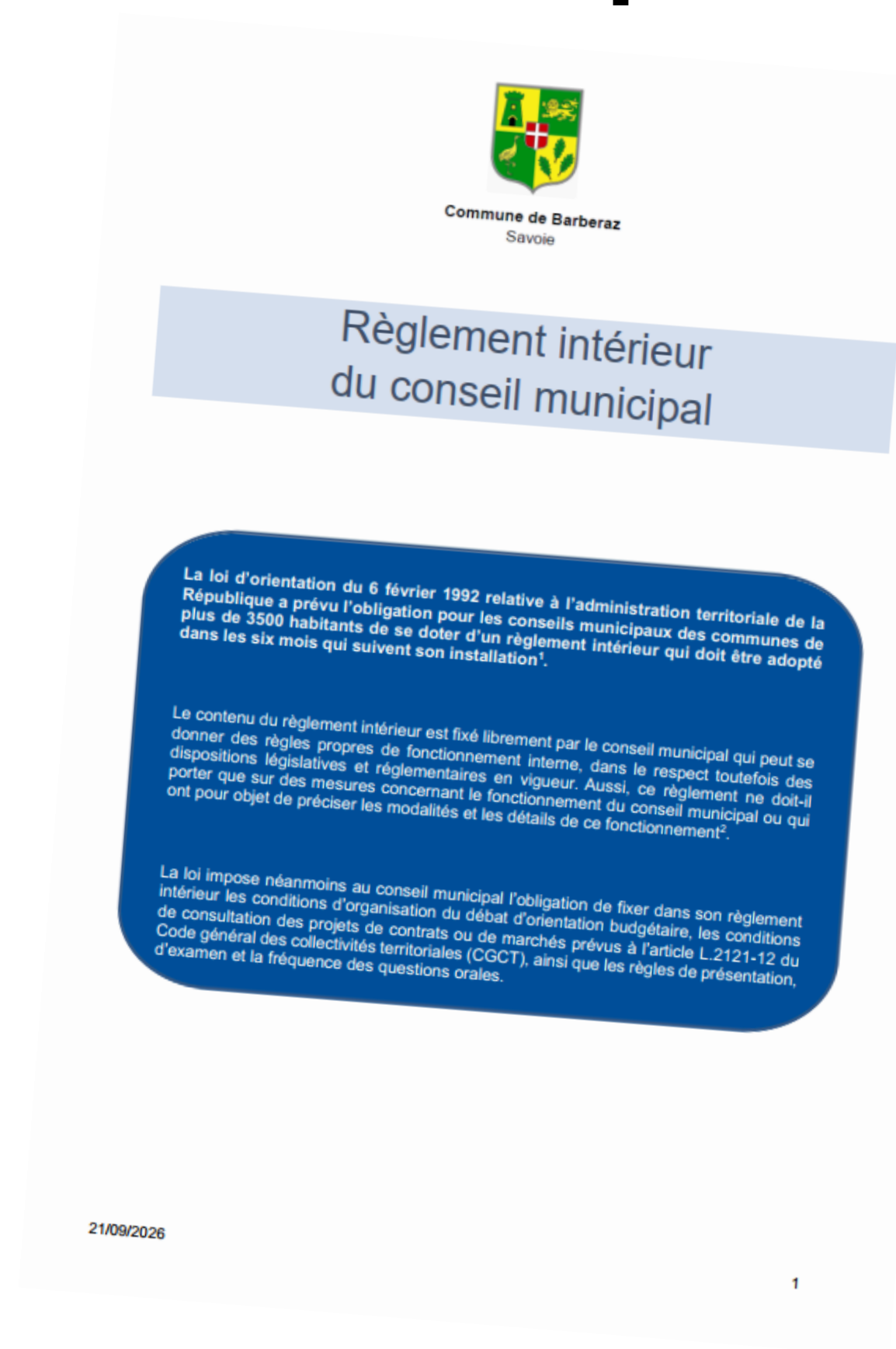
3- Règlement intérieur du conseil municipal - modifications

Examen
simplifié

Suite à l'abrogation de la délibération du 18 mai 2026, le règlement intérieur du conseil municipal 2026-2032, ainsi modifié, est présenté.



Rapporteur
Arthur BOIX-NEVEU





Commune de Barberaz
Savoie



Rapporteur
Arthur BOIX-NEVEU

4- Mandat spécial - remboursement des frais des élus pour la 2ème rencontre réseau vélo et marche

Déplacement	Elus concernés	Dates
2ème rencontre réseau vélo et marche à NANCY	Arthur BOIX-NEVEU, Maire Thomas MONIER conseiller délégué aux mobilités	M. le maire 30 septembre au 2 octobre 2026 Inscription : 200 € Transport : train 142.50 € Hébergement : Hôtel 175.70 € M. Monier Du 1er au 2 octobre 2026 Inscription : 200 € Transport : train 157.50 € Hébergement : Hôtel 86.85 €





Commune de Barberaz
Savoie

5- Adhésion à l'association prévention routière pour le label "ville prudente"

L'adhésion à ce label permet à la Commune de mesurer sa politique de sécurité routière et de trouver des outils pour permettre à l'ensemble des usagers un accès sans danger à un domaine public apaisé.

Examen
simplifié



Rapporteur
Thomas MONIER



**Frais de dossier de 70 €
+
adhésion annuelle calculée en
fonction du nombre d'habitants
qui s'élève à 650 €**



Commune de Barberaz
Savoie

Examen
simplifié



Rapporteur
François MAUDUIT

6- Convention de groupement de commandes pour la maintenance et l'hébergement du site internet - modification de la délibération

Grand Chambéry demande d'actualiser la délibération du 18 mai 2026, initialement transmise, dans ce sens :

- **un avenant de trois mois au marché actuel est désormais nécessaire, afin d'assurer la continuité des prestations ;**
- **la composition du groupement de commandes doit être actualisée, avec l'ajout de la commune de Saint-Jeoire-Prieuré parmi ses membres.**





Commune de Barberaz
Savoie

7- Prise en charge exceptionnelle des frais d'acquisition d'une plastifieuse - coopérative scolaire école élémentaire Concorde

Examen
simplifié

L'école élémentaire Concorde a procédé, le 3 février 2026, à l'acquisition d'une nouvelle plastifieuse destinée aux besoins de l'établissement.

À titre exceptionnel, la Commune souhaite prendre en charge le montant de cette acquisition.

**Frais
d'acquisition
de 179 €**



Rapporteuse
Brigitte MOLLARD



Commune de Barberaz
Savoie

Examen
simplifié

8- Reconduction attribution d'une subvention à l'AMEJ CLAS 2026-2027

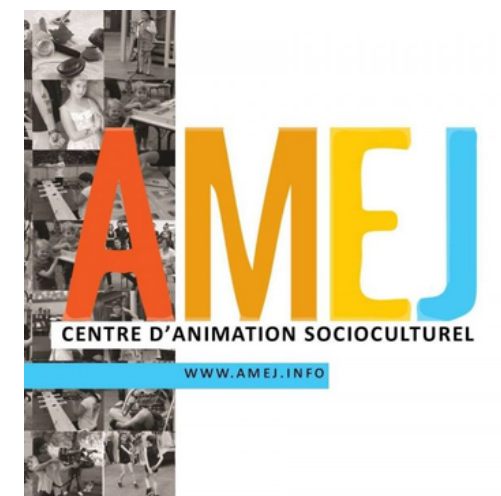
Le dispositif s'inscrit dans le cadre du cahier des charges établi par la Caisse d'allocations familiales (CAF) et repose notamment sur les modalités suivantes :

- l'organisation de deux séances hebdomadaires d'une durée minimale d'une heure trente auprès d'un même groupe d'enfants, sur une période de 27 semaines ;
- l'encadrement de chaque séance par au moins deux intervenants, professionnels et/ou bénévoles ;
- la mise en place d'actions à destination des parents, en lien avec les directrices des écoles et en coordination avec les différents acteurs du territoire, notamment le CCAS, la bibliothèque et les autres partenaires concernés.



Rapporteuse
Brigitte MOLLARD

Il est ainsi proposé de reconduire l'attribution d'une subvention à l'AMEJ pour un montant identique à celui versé au titre de l'année scolaire précédente, soit 6 200 €.





Commune de Barberaz
Savoie

Examen
simplifié



Rapporteuse
Brigitte MOLLARD

9- Actualisation du règlement de fonctionnement des temps périscolaires et modalités de service

Afin de permettre aux services de la Commune de disposer du temps nécessaire pour gérer les inscriptions, l'heure limite d'inscription est désormais fixée à 8 heures du matin, au lieu de 9h, dans le respect du délai d'inscription de 72 heures.



Commune de Barberaz
Savoie

Services périscolaires

Règlement de fonctionnement
(mise à jour de **septembre 2026**)





Commune de Barberaz
Savoie



Rapporteuse
Nathalie LAUMONNIER

10- Actualisation du règlement intérieur de la crèche les P'tits Loups

Suite au passage de la PMI, il est nécessaire d'apporter les modifications ci-dessous au règlement intérieur :

Page 4 : ajout de références aux textes réglementaires en vigueur ;

Page 5 : précision des recommandations relatives aux horaires d'arrivée et de départ, avec suppression des formulations présentant un caractère obligatoire ;

Page 6 : mise à jour de la liste des personnels ;

Page 9 : modification d'un critère de priorisation ;

Page 10 : reformulation des dispositions relatives à la durée du contrat ;

Page 18 : reformulation des dispositions relatives au volume horaire hebdomadaire maximal du contrat, avec suppression du caractère obligatoire et précision du caractère recommandatif ;

Page 20 : intégration du calendrier vaccinal officiel ;

Page 27 : modification du protocole relatif à la conduite à tenir en cas d'étouffement par un corps étranger chez le nourrisson ;

Pages 29 et 30 : modification du protocole relatif à l'arrêt cardio-respiratoire ;

Page 48 : modification du protocole relatif à la préparation des biberons ;

Page 60 : modification de la procédure applicable en cas de suspicion de maltraitance, avec suppression de la mention nominative du procureur de la République et ajout du numéro national d'appel 119 ;

Page 67 : modification du protocole de mise en sécurité en cas d'intrusion.





Commune de Barberaz
Savoie

Examen
simplifié



Rapporteuse
Nathalie LAUMONNIER

11- Actualisation du règlement de fonctionnement du Lieu d'Accueil Enfants-Parents (LAEP)

Cette actualisation porte notamment sur les conditions d'accueil et de présence des enfants, les responsabilités et obligations des adultes accompagnants, les règles de vie et de sécurité applicables au sein du LAEP, ainsi que sur les rôles et responsabilités des accueillants.

Elle précise également les principes d'anonymat, de confidentialité, de bienveillance et de respect qui fondent l'accueil au sein du LAEP.

Le LAEP porte désormais le nom de "Bulle d'éveil".





Commune de Barberaz
Savoie

12- Transfert de compétence gaz au SDES

Les statuts du SDES permettent à celui-ci d'exercer, au profit des collectivités adhérentes, la compétence GAZ.

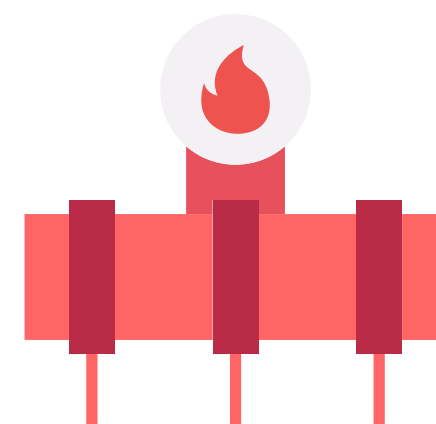
Il est dans l'intérêt de la Commune d'autoriser ce transfert de compétence afin :

- o De renforcer la capacité de contrôle du concessionnaire (GRDF ou autre) ;
- o De sécuriser la gestion juridique, technique et financière de la concession ;
- o D'harmoniser les relations contractuelles avec le concessionnaire ;

Aussi, le SDES dispose des moyens humains, techniques et financiers nécessaires à l'exercice de la compétence Gaz et ce transfert s'inscrit dans une logique de rationalisation et d'optimisation de l'action publique locale.



Rapporteur
François MAUDUIT



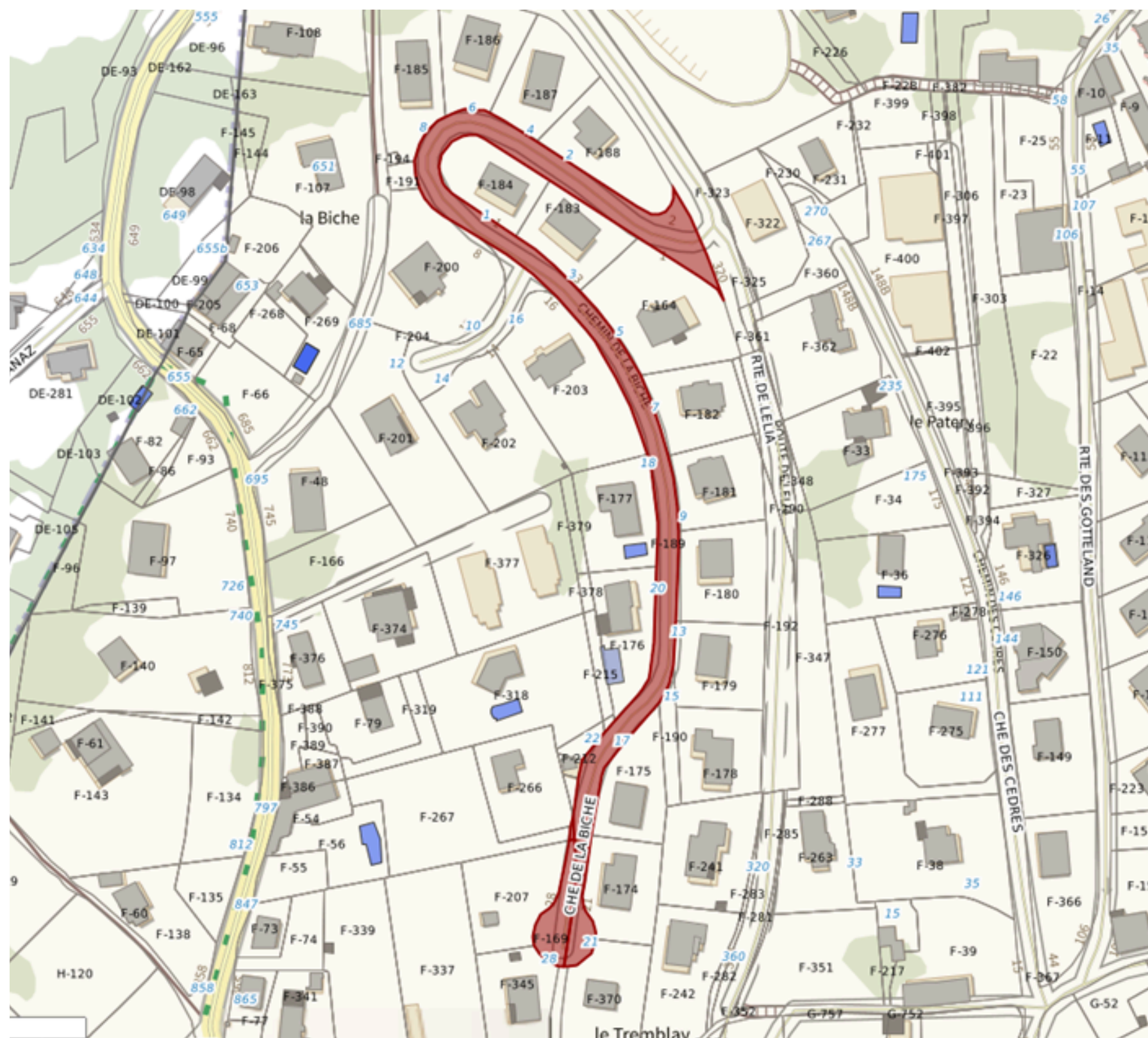


Commune de Barberaz
Savoie

13- Régularisation de la rétrocession foncière en faveur de la Commune chemin de la Biche

Acquisition des
parcelles
F 167 - 169 et 189

Examen
simplifié



Rapporteuse
Marie-Eve BERNI



Commune de Barberaz
Savoie

Examen détaillé des délibérations suivantes



Commune de Barberaz
Savoie

14- Tableau des emplois - créations et suppressions d'emplois

Suite à la réorganisation des services techniques, au recrutement d'une auxiliaire de puériculture, au recrutement d'un agent chargé de l'accueil,
Dans le cadre de l'évolution de l'organisation du service des Ressources Humaines, de l'annualisation des agents du scolaire pour la rentrée 2026/2027,

Suite à l'absence prolongée de l'agent occupant le poste au sein du service Enfance-Jeunesse,

Suite au départ au 01/10/26 de l'agent en charge de l'accueil et de la vie sociale,

Il est proposé au Conseil Municipal :

Examen
détaillé

DE SUPPRIMER les postes permanents à compter du 01/10/2026 :

- o Un Technicien territorial à temps complet
- o Un Auxiliaire de puériculture de classe supérieure à temps complet
- o Un adjoint administratif à compter du 01/10/2026
- o Quatre adjoints technique territoriaux à temps non complet
- o Quatre adjoints d'animation à temps non complet
- o Un adjoint administratif principal de 1ère classe à temps complet

· DE CREER l'emploi non permanent d'accroissement temporaire d'activité de rédacteur territorial à temps complet à compter du 01/10/2026.

· DE CREER les emplois permanents à compter du 01/10/2026 :

- o Deux rédacteurs territoriaux à temps complet
- o Un auxiliaire de puériculture de classe normale à temps complet
- o Un adjoint administratif principal de 2ème classe à compter du 01/10/2026
- o Quatre adjoints technique territoriaux à temps non complet
- o Quatre adjoints d'animation à temps non complet
- o Un adjoint administratif ou un adjoint administratif principal de 2ème classe ou un adjoint administratif principal de 1ère classe à temps complet



Rapporteuse
Nathalie LAUMONNIER

· DE PRENDRE EN COMPTE le nouvel organigramme à compter du 01/10/2026.



Commune de Barberaz
Savoie



Rapporteuse
Nathalie LAUMONNIER

15- Mise à jour du RIFSEEP

Il convient de faire évoluer le règlement du RIFSEEP afin d’adapter les groupes de fonctions et les cadres d’emplois et grades correspondants, ainsi que les modalités d’attribution de certaines IFSE complémentaires et de compléter le règlement du RIFSEEP afin de pouvoir adapter le groupe de fonctions C1-2.

Groupe de fonction		Définition	Grades	Montant mensuel maxi hors IFSE complémentaires	Plafond annuel avec IFSE complémentaires
C1	2	Pilotage et management d'un service ou d'une équipe impliquant la définition et la mise en oeuvre de stratégies d'action à court et moyen termes. Action guidée par des enjeux politiques, juridiques, financiers, techniques et humains. Veille réglementaire dans le domaine. Pilotage budgétaire. Négociation avec les partenaires dans le cadre du mandat défini par sa direction	Adjoint administratif à Adjoint administratif principal de 1ère classe Adjoint technique à adjoint et technique principal de 1ère classe Agent de maitrise Agent de maitrise principal	500	9 700



Commune de Barberaz
Savoie

16- Tarification des salles communales

Il est nécessaire :

- d'actualiser la grille tarifaire avec la mise en place de caution annuelle pour les associations, destinée à couvrir d'éventuelles dégradations des locaux,
- de prévoir un tarif annuel de location spécifique pour les associations dont le siège est situé en dehors de la Commune,

Examen
détaillé

Ces tarifs seront applicables au 1er octobre 2026.

ASSOCIATIONS (occupation annuelle hors associations caritatives)	Tarification au 1er janvier 2026	Caution	Proposition Tarification au 1er octobre 2026	Caution
Location annuelle toute salle pour les associations hors barberaziennes du 1er septembre de l'année N au 30 juin de l'année N+1	- €	- €	400,00 €	800,00 €
Caution annuelle association barberazienne				800,00 €



Rapporteuse
Aurélie FOURNIER



Commune de Barberaz
Savoie

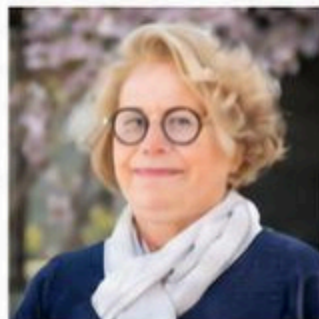
Examen
détaillé

17- Attribution des subventions du champ social

Montant alloué
6 300 €



Rapporteuse
Aurélie FOURNIER



Rapporteuse
Elisabeth CAVADA

Dénomination de l'association	Subvention allouée
Association Chantal Mauduit	200,00 €
ANVITA (Association des Villes et Territoires accueillants)	300,00 €
BANQUE ALIMENTAIRE	750,00 €
CROIX-ROUGE FRANCAISE	300,00 €
AMEJ	2 200,00 €
SAVOIE DE FEMMES	300,00 €
EMMAÜS Vêtements Chambéry	200,00 €
CANTINE SAVOYARDE	750,00 €
HANDISPORT	250,00 €
LES RESTAURANTS DU CŒUR	750,00 €
OFFICE NATIONAL DES COMBATTANTS ET DES VICTIMES de GUERRE (ONACVG)	100,00 €
SECOURS CATHOLIQUE	200,00 €



POUVOIRS DELEGUES

ETAT NEANT



DECISIONS

30/06/2026	BIBLIO	Convention pour les animations jeux de société avec Patrick DOREAU	0€
10/07/2026	DGS	Convention prévention de la délinquance avec le Parquet de Chambéry	0€
27/07/2026	PM	Occupation du domaine public – marché hebdomadaire	0€
30/07/2026	JEUNESSE	Avenant à la convention Mission Locale Jeunes - année 2026	1 969,00€
30/07/2026	PM	Occupation du domaine public – marché hebdomadaire	0€
13/08/2026	RPE/Crèche	Convention avec l'association Alpes Concert - spectacle fin d'année 2026	1 000€
20/08/2026	SCOLAIRE	Convention vacances apprenantes 2026 - Ecole Albanne	0€
27/08/2026	ST	Décision de défendre les intérêts de la Commune dans l'affaire n° 2605830-5 devant le Tribunal Administratif de Grenoble l'opposant à Mme et M. AUDOUBERT	0€
28/08/2026	DGS	Désignation d'un avocat afin de défendre les intérêts de la Commune dans l'affaire n° 2603210-8 devant le Tribunal Administratif de Grenoble l'opposant	2 500€
28/08/2026	DGS	Désignation d'un avocat afin de défendre les intérêts de la Commune dans l'affaire n° 2601383-8 devant le Tribunal Administratif de Grenoble l'opposant	2 500€
28/08/2026	DGS	Désignation d'un avocat afin de défendre les intérêts de la Commune dans le différend l'opposant à M. Alexis Bricout	1200-1500 €
02/09/2026	ASVP	Convention marché	0€
02/09/2026	ST	Décision de défendre les intérêts de la Commune dans l'affaire n° 2605830-5 devant le Tribunal Administratif de Grenoble l'opposant à Mme et M. AUDOUBERT	0€

INFORMATIONS DIVERSES

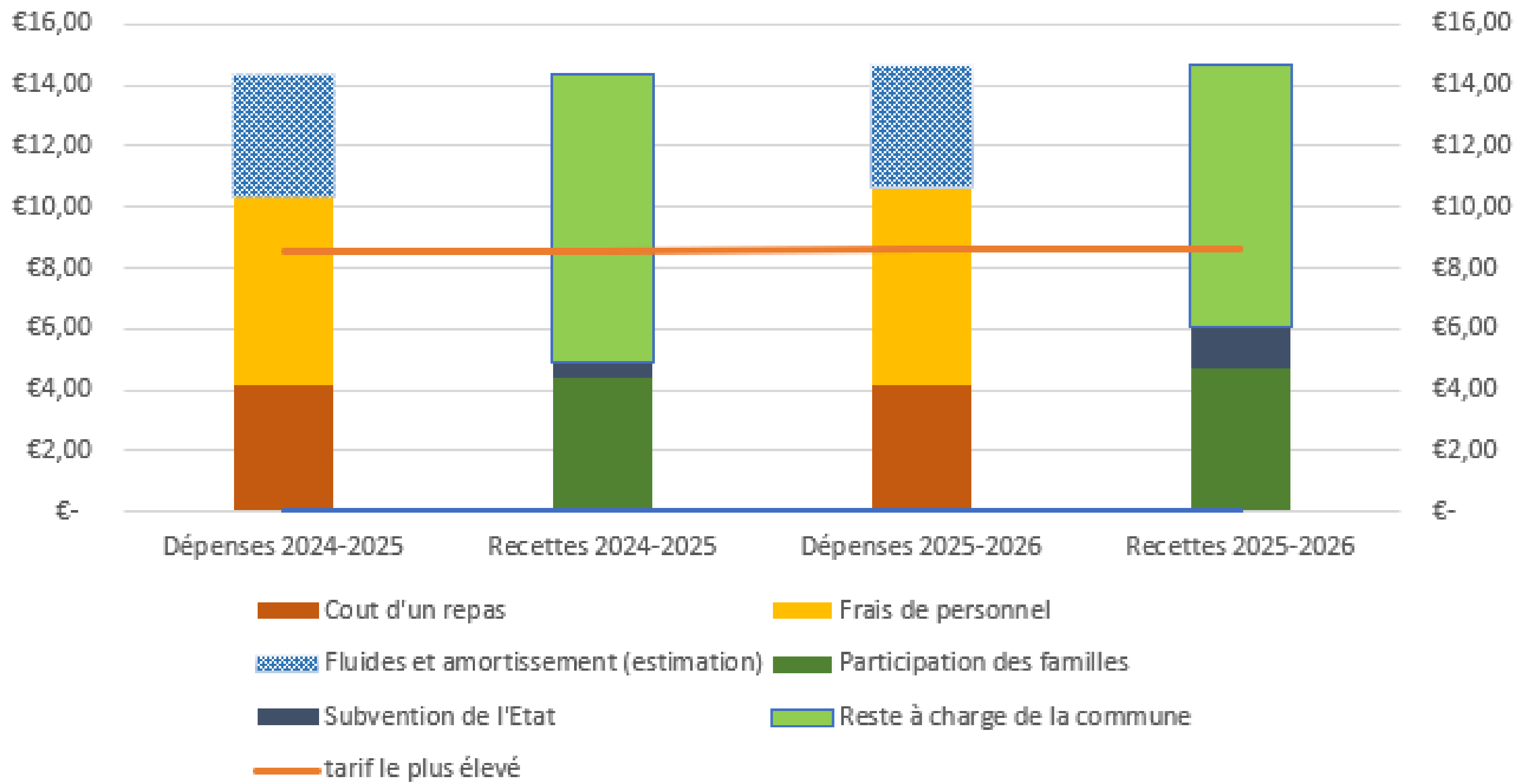
Convention de rappel à l'ordre avec le Tribunal de Chambéry (Décision du maire du 10 juillet 2026)



Etat des coûts de la restauration scolaire



Détail coût repas cantine



Merci de votre attention



Commune de Barberaz
Savoie

QUESTIONS DIVERSES



QUESTIONS DU PUBLIC

